

21 avril 2015 (11h45)

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Césaire, tenue ce mardi 21 avril 2015, à 11 h 45, à la salle des délibérations du Conseil à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de monsieur Guy Benjamin, maire, et à laquelle assistent Madame Michèle Massé, MM. Jacques Auger, André Deschamps et Denis Chagnon, conseillers.

Sont également présents : la greffière, Me Isabelle François et le directeur général, M. Bertrand Déry.

L'avis de convocation a été signifié à chacun des membres du conseil dans le délai imparti.

2015-04-138 Vente du club de golf - Acte de correction à l'égard des biens vendus (équipements au garage du golf) / Autorisation

Considérant la vente du club de golf est intervenue le 10 avril 2015 entre la Ville de Saint-Césaire et le Complexe sportif La Clinique du Sport inc.;

Considérant que les équipements et machineries du garage du golf font partie de la transaction de vente;

Considérant que la liste des équipements et machineries à être transférés est différente de la liste des équipements et machineries annexée à l'acte de vente signé le 10 avril 2015 devant Me Jean-François Denicourt, notaire, tel qu'il appert de la liste des équipements et machineries produite le 16 avril 2015 ;

En conséquence :

Il est proposé par : Denis Chagnon

Et résolu d'autoriser la modification de la liste des équipements et machineries vendus tel qu'il appert de la liste produite le 16 avril 2015;

Il est également résolu qu'un acte de correction à l'acte de vente du 10 avril 2015 soit préparé par Me Jean-François, notaire pour tenir compte de cette modification;

Il est finalement résolu que le maire ou le maire suppléant de même que la greffière soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Saint-Césaire, cet acte de correction et tous les documents requis à cette fin.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

21 avril 2015 (11h45)

2015-04-139 **Règlement numéro 234 décrétant des travaux de réfection du Complexe sportif et autorisant un emprunt maximal de 2 700 000 \$ pour en acquitter le coût / Adoption**

Considérant que copie de règlement a été remise à chacun des membres du conseil à l'intérieur des délais prévus à l'article 356 de la LCV;

Considérant que tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu ledit règlement et renoncent à sa lecture;

Considérant que mention est faite de l'objet du règlement et de sa portée;

En conséquence :

Il est proposé par : **Jacques Auger**

Et résolu que le règlement intitulé « Règlement numéro 234 décrétant des travaux de réfection du Complexe sportif et autorisant un emprunt maximal de 2 700 000 \$ pour en acquitter le coût » soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2015-04-140 **Projet d'installation d'un siège-élévateur d'escalier de la Société d'histoire et de généalogie des Quatre Lieux déposé dans la cadre du Pacte rural / Appui**

Considérant que la Société d'histoire et de généalogie des Quatre Lieux dépose un projet dans le cadre du Pacte rural de la MRC de Rouville pour l'installation d'un siège-élévateur d'escalier;

Considérant que le conseil municipal estime que la Société d'histoire et de généalogie des Quatre Lieux est bien engagée dans la communauté et qu'il est important de faciliter son accessibilité à tous ses usagers;

En conséquence :

Il est proposé par : **André Deschamps**

Et résolu d'appuyer la démarche de la Société d'histoire et de généalogie des Quatre Lieux dans leur demande d'aide financière auprès du pacte rural de la MRC de Rouville.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Isabelle François
Greffière

Guy Benjamin
Maire